

**AVIS PUBLIC**  
**MODIFICATION À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**AVIS** est par la présente donné qu'en vertu de la résolution 2025-05-199 adoptée à la séance ordinaire du 12 mai 2025, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal a été modifié.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 se tiendront dans la grande salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85 rue d'Oxford à Otterburn Park.

De plus, toutes ces séances ordinaires auront lieu le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, à l'exception des séances du mois d'avril (2<sup>e</sup> lundi), de mai (2<sup>e</sup> lundi), de septembre (5<sup>e</sup> lundi). Considérant la période électorale à venir, aucune séance ordinaire du conseil municipal ne sera tenue au mois d'octobre.

DATE	HEURE
20 janvier 2025	19h30
17 février 2025	19h30
17 mars 2025	19h30
14 avril 2025	19h30
12 mai 2025	19h30
16 juin 2025	19h30
21 juillet 2025	19h30
18 août 2025	19h30
29 septembre 2025	19h30
	19h30
17 novembre 2025	19h30
15 décembre 2025	19h30

Le calendrier des séances du conseil peut être consulté en tout temps à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, situé au 601 rue Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures d'ouverture, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 9 JUILLET 2025**

Me Alexandra Quenneville, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sous mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 9 juillet 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville